



Le ménage fait-il partie de mon contrat

Par **ma_guy62**, le **02/08/2013** à **22:03**

Bonjour,rnrnJe suis réceptionniste à mi-temps soit 19h/sem dans un cabinet dentaire. Mon employeur me demande de faire des tâches de ménage ? Suis-je obligée d'accepter et à quel niveau car franchement je suis pas assise 1 minute !! la facade du cabinet les carreaux, les toilettes je trouve cela abusif !! Pouvez-vous m'éclairer en sachant que je nettoie tous les jours en fin de journée les cabinets des chirurgiens. Merci

Par **pepelle2**, le **05/08/2013** à **00:33**

BonjourrnCe qui compte, c'est l'intitulé de votre poste sur votre contrat de travail. S'il est juste indiqué " réceptionniste", vous n'avez aucun ménage à faire.